

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction de: annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 MAI

Il a bien fallu se rendre à l'évidence. Le gouvernement allemand a compris, en présence de l'indignation universelle causée par un attentat manifeste contre le droit des gens, qu'il lui était impossible de bénéficier du guet-apens de l'infâme Gautsch. Il a donc remis en liberté M. Schnaebél. Cet acte de réparation insuffisante n'a été accompli que tardivement, après des essais de procédure qui enlèvent à la résolution prise tout mérite de spontanéité. M. de Bismarck n'a cédé qu'en grognant; il a compris que le « coup » était manqué, et il s'apprête, on peut tenir la chose pour certaine, à quelque autre aventure. Nous pouvons et voulons dédaigner les explications mensongères à l'aide desquelles la presse reptilienne, — obligée de gagner son salaire, — essaie de dénaturer un acte inexcusable, mais il n'est que prudent de se tenir en garde contre de nouveaux incidents.

Il serait sage de ne pas se faire de la faiblesse de nos contingents dans l'Est une force diplomatique, et puisque les Allemands ont massé leurs troupes sur la frontière, nous devons imiter cet exemple, et avoir une armée d'observation qui ne soit pas inférieure en nombre à l'armée allemande.

Nous ne devons plus supporter la présence de milliers d'Allemands en France, puisque des Français sont chaque jour expulsés de l'Alsace et de la Lorraine.

Nous ne devons plus nourrir, avec l'argent dérobé à nos pauvres, ces Allemands suspects qui touchent des secours des bureaux de bienfaisance alors que tant de nos compatriotes frappent inutilement aux portes de l'Assistance publique.

Sans jactance, préparons-nous aux « redoutables éventualités » qu'évoquait récemment M. de Bismarck devant les Chambres prussiennes.

La fermeté n'est pas incompatible avec la réserve que commande le patriotisme.

Nous voulons la paix, mais nous avons,

en face de provocations multiples, l'obligation de nous tenir prêts pour la guerre.

Les dépêches ne disent pas que le gouvernement allemand ait exprimé des regrets à propos de faits odieux qui ne lui font pas honneur. Tant pis pour le gouvernement allemand. Nous ne tenons nullement à des regrets d'une sincérité suspecte.

Retour de M. Schnaebél

DÉPART DE METZ

Metz, le 30 avril.

A la suite de l'ordonnance du juge de Strasbourg, M. Schnaebél a été mis en liberté et est parti pour la France par le train de minuit qui passe à Novéant et à Pagny.

M. Schnaebél a été averti à neuf heures du soir, au moment où il allait se coucher.

Il a pu vaquer en liberté à ses préparatifs de départ au buffet de la gare.

Deux amis étaient avec lui. Le public était peu nombreux.

M. Schnaebél est bien portant et paraissait très gai. Il s'exprimait en termes favorables au sujet de la façon dont il a été traité.

Il a manifesté le désir d'éviter les ovations vraisemblablement préparées à la frontière française. Son départ s'est effectué sans incident.

ARRIVÉE A PAGNY

Nancy, le 30 avril.

M. Schnaebél est arrivé à Pagny par le train de minuit. Sa femme et son fils l'attendaient à la gare pendant qu'on disait aux curieux que M. Schnaebél n'était pas dans le train; mais, à Pont-à-Mousson, toute la population, la municipalité en tête, attendait l'arrivée du train qui a été saluée par un cri immense de : « Vive la France ! Vive Schnaebél ! » L'émotion était indescriptible.

Sa femme et son fils ont quitté M. Schnaebél, qui continue sa route pour Paris, afin de rendre compte à ses chefs des détails de l'incident de Novéant.

M. Schnaebél a déclaré qu'il a été bien traité par les Allemands.

M. SCHNAEBÉL A PARIS

M. Schnaebél est arrivé, dans la matinée, à Paris.

La France annonce qu'à l'issue du Conseil, M. Schnaebél a eu un entretien avec M. Goblet.

Le Paris déclare que, contrairement aux bruits mis en circulation, le Gouvernement n'a pris encore aucune décision au sujet de la future situation de M. Schnaebél.

La France ouvre une souscription pour offrir à M. Schnaebél, une croix de la Légion d'Honneur en diamants. En tête de la liste figurent onze membres de la famille de M. Gautsch, commissaire allemand.

Cette souscription a une portée politique, bien inutile au moment où les républicains affectent de se montrer si sages.

AU PASSAGE DE M. SCHNAEBÉL

Une dépêche de Pont-à-Mousson annonce que tous les officiers de hussards, en garnison dans cette ville, étaient sur le quai de la gare avec les autorités, au moment du passage de M. Schnaebél.

L'arrivée de M. Schnaebél à Paris n'a occasionné aucun incident. M. Schnaebél devait être mis à la retraite d'ici deux mois. En raison des incidents de ces jours derniers, un congé va lui être accordé à la suite duquel il pourra réclamer la liquidation de sa pension de retraite. Il est donc à prévoir que M. Schnaebél ne reprendra plus ses fonctions de commissaire de police à Pagny-sur-Moselle.

Un rédacteur du Figaro a eu samedi matin en chemin de fer, entre La Ferté-sous-Jouarre et Lagny, une entrevue avec M. Schnaebél. Nous détachons du compte rendu de cette entrevue le passage suivant :

« — Vous savez, dis-je, que le parquet allemand a toujours soutenu, d'après les dires de ses témoins, que vous aviez été ar-

rêté hors du territoire français, au-delà du poteau frontière ?

« — Monsieur, me répondit M. Schnaebél avec une extrême animation, c'est là une version absolument mensongère. Non-seulement je n'ai pas été, comme on l'a dit, arrêté sur le territoire annexé et ramené en me débattant sur le sol français, mais j'affirme que j'ai été attaqué en France, en deça du poteau-frontière, et qu'à aucun moment la lutte n'a été portée sur le territoire annexé.

« — Cependant, d'après certains journaux, vous auriez reconnu vous-même, dans vos interrogatoires, que vous aviez dépassé la borne-frontière et que la lutte se serait engagée hors de France.

« — C'est absolument faux. Jamais je n'ai apposé ma signature au bas d'une déclaration semblable. Quand j'ai su qu'on m'attribuait un tel aveu, j'ai écrit aussitôt une lettre de protestation au parquet de Leipzig.

« — Vous avez été assailli avec une odieuse brutalité ?

« — Comme par des brigands ! — Et, ce qui n'a jamais été dit, ils avaient tous deux des revolvers. — Monsieur, je suis très vigoureux encore, malgré mon âge. J'avais terrassé un de ces individus, mais le second s'est jeté sur moi et m'a entraîné. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres se sont réunis samedi matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le conseil s'est occupé exclusivement de la question budgétaire. Mais en l'absence de M. Félix Granel, ministre des postes et télégraphes, et de M. Édouard Millault, ministre des travaux publics, aucune décision n'a été prise.

Le vice-amiral Aube, ministre de la marine et des colonies, a déclaré qu'il lui semblait impossible de réaliser de nouvelles économies dans son département.

M. Émile Flourens, ministre des affaires

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

La cloche du couvent voisin sonna neuf heures. Henri s'agita dans son petit lit. Elle s'approcha de son fils et le regarda longuement, si beau avec ses boucles blondes et ses longs cils qui battaient légèrement ses joues rosées. Il s'était calmé; il dormait de nouveau de son sommeil d'ange et à trois reprises elle dit tout bas avec passion :

— Mon Henri, je t'aime!... je t'aime !
Et elle pensait :

— Il est si faible : sa vie sera si éphémère ; que ferait-il des millions de son père?... Mes baisers lui suffiraient.

Elle était résolue, et, revenant à son bureau, d'une main ferme elle écrivit :

« Paris, le 2 mars 18... »

« Monsieur,
« J'ai la grande douleur de vous apprendre la mort de mon enfant, une attaque de croup me l'a enlevé. Il repose sous un marbre blanc, à

« côté de son grand-père Louis Méraux. C'est mon désir suprême que vous me laissiez ce petit tombeau. Mon fils aurait le droit, il est vrai, de dormir son dernier sommeil dans le caveau de votre famille; mais j'espère que vous ne me refuserez pas cette unique consolation : porter des fleurs à mon ange envolé.

« Je vous écris sous le coup du malheur qui me frappe; mais c'est la dernière fois que mon nom vous apparaîtra... Jamais plus rien n'arrivera de moi à vous; et quelle que soit la longueur de notre existence, nous ne nous rencontrerons plus. Puisse-je-nous oublier, l'un et l'autre, que nous avons jamais vécu... Je mets, dans cette lettre, une boucle de cheveux du pauvre petit Henri... Conservez-la si vous l'avez aimée.
« Madeleine MÉRAUX. »

La lettre achevée, elle ne voulut pas la relire; elle jeta un coup d'œil rapide à cette feuille mensongère, un coup d'œil plein de répulsion et d'horreur; puis elle la scella dans l'enveloppe avec un cachet de cire. Elle respirait péniblement; cette lettre vile et basse se gravait dans son cœur en caractères de feu; elle étouffait, elle s'éloigna du foyer où la bûche de chêne brûlait avec une grande flamme, et se jeta accablée dans un fauteuil, où elle demeura immobile, la figure rigide et comme coulée en bronze. Pour la

première fois de sa vie elle mentait, et quel mensonge ! Quel châtimeur terrible elle infligeait à la race orgueilleuse des de Jorin-Brabourg ! D'un mot, elle anéantissait cette race dans ses dernières espérances. Elle se vengeait ainsi des dédains de la haultaine aïeule et prenait une éclatante revanche de sa première défaite.

La lettre partit, et le mensonge odieux fit son chemin. Il franchit les collines, il serpenta dans les vallées, et il atteignit enfin la terre embaumée de la Provence.

Lorsque la missive fut remise au capitaine de Jorin-Brabourg, il venait de rentrer d'une longue promenade à cheval. Cette course rapide dans la campagne niçoise avait remis ses nerfs excités par une stupide scène de jalousie faite le matin même par la comtesse Charlotte. La blonde Allemande était furieuse parce que, la veille au soir, à un bal donné par un prince russe, son mari avait causé trop longuement, à son gré, avec une de ces beautés en vogue, une Viennoise à la chevelure couleur de cuivre et vêtue avec une élégance inimitable.

Herbert entendait Charlotte gémir dans la chambre voisine. L'odeur pénétrante de l'éther lui arrivait encore, et il se gardait bien de se montrer, car sa présence eût fait couler, à nouveau, un flot de récriminations.

— Allons, se disait-il amèrement, voilà pour

huit jours de bouderies. Ah ! quel enfer est ma vie ! Quel enfer !

Alors il sortit d'une petite cachette, ignorée de la comtesse, un médaillon. C'était la miniature d'Henri peint à l'âge de quinze mois, avant sa terrible chute. Dans ses moments de découragement, le comte aimait à contempler la douce figure de son enfant, aussi charmante, aussi fraîche qu'une fleur. La vue de ce regard innocent, de cette bouche souriante lui était bienfaisante.

— Mon cher petit Henri ! murmura-t-il.

Et il baisa le front blanc et pur.

Il n'avait pas oublié, jamais il n'oublierait le passé. Ce que nous avons tendrement aimé laisse sa trace dans notre cœur, et, depuis le départ de la mère et de l'enfant, il avait compris toute la place que tiendraient, dans sa vie, leurs années d'amour. Plus que des paroles, le silence parlait éloquentement à son âme, et dans ce moment de pénible songerie, il eut tout donné, toutes ses richesses, tout son luxe, les forêts profondes et les coteaux de Bergenthall pour renouer le fil brisé de sa vie. Pourquoi avait-il été si lâche devant la misère ?

Au bruit de pas venant de son côté, il remit vivement la miniature dans sa cachette; un valet de pied entra, apportant sur un plateau d'argent une enveloppe en papier satiné.

Le comte reconnut l'écriture et tressaillit. Il

étrangères, a communiqué un télégramme de M. Jules Herbet, notre ambassadeur à Berlin, annonçant que la mise en liberté de M. Schnaebli s'était effectuée vendredi soir à neuf heures.

Le conseil se réunira demain mardi, pour prendre une décision au sujet du budget.

M. Schnaebli ne connaissait aucun des incidents qui ont suivi son arrestation. La preuve en est dans la lettre qu'il écrivait l'autre semaine à sa femme, et que les autorités allemandes ont lue avant d'en autoriser l'expédition. Cette lettre se terminait par ces mots :

« J'espère bien que mon affaire n'aura pas fait trop de bruit. »

M. Schnaebli aura été quelque peu étonné en apprenant que l'Europe entière a parlé de lui pendant huit jours.

L'Etoile belge, parlant de la solution intervenue et de la mise en liberté de M. Schnaebli, s'exprime ainsi :

« C'en est fait pour longtemps de la sécurité en Europe! C'est l'idée que traduit en une seule phrase topique le télégramme suivant de Moscou en date du 29 avril :

« L'incident Schnaebli, ainsi que tous les détails relatifs aux rapports de l'Allemagne et de la France, sont ici attentivement suivis, car on ne cesse de considérer le prince de Bismarck comme désireux de profiter de la moindre cause qui lui permettrait de tirer avantage de la situation. »

Le docteur Trèves, âgé de quatre-vingts ans, qui était venu de Vernon à Metz avec un permis de séjour pour un an, afin de se faire soigner pour surdité, a été expulsé dans les vingt-quatre heures, sans que les Allemands aient donné un motif à cet acte.

UN TESTAMENT

Le *Gil Blas* publie le résumé suivant du testament de la baronne de Rothschild, décédée à Paris :

Le testament de la baronne Betty de Rothschild (veuve de James Mayer de Rothschild), décédée rue Laffitte, 19, à Paris, le 4^{er} septembre 1886, a été accepté le 19 courant par les barons Gustave Samuel-James et Edmond-James de Rothschild, deux de ses fils et exécuteurs. — Le chiffre des biens en Angleterre s'élevait à 377,000 liv. st. (8,425,000 francs). La testatrice déclare qu'elle a reçu de son père l'île de Puteaux, le parc de Suresnes et plusieurs maisons à Paris; et elle désigne ses trois fils, Alphonse, Gustave et Edmond; plus, sa petite-fille Hélène, fille de feu son fils baron Salomon, comme principaux héritiers de ses propriétés; et à sa fille, baronne Nathaniel de Rothschild, elle donne 110,000 fr. à titre d'indemnité.

Elle lègue le mobilier et autres articles du château de Ferrières à son fils Alphonse et 200,000 fr. à chacun de ses autres fils,

ouvert la lettre, tremblant d'émotion. Que pouvait-elle contenir? A peine eut-il lu les premières lignes, qu'il resta comme frappé de stupeur. Lentement, il relut chaque mot, qui s'enfonçait douloureusement dans son cœur; et ne pouvant plus douter il s'affaissa sur son divan.

Quelle catastrophe s'abattait sur sa race! Six siècles de chevalerie, de faste, de noblesse venaient de prendre fin avec Henri. Il pleurait son fils, il pleurait le descendant d'une longue suite de preux. Il n'aurait pas la cruauté d'enlever à Madeleine la consolation de porter des fleurs sur le petit tombeau de marbre blanc; mais, quand la mère aurait cessé de vivre, les os de l'enfant débile viendraient, avec honneur, prendre place dans le caveau de famille à côté des fiers guerriers ses ancêtres.

Cette lettre mensongère l'avait frappé au cœur. Tout le jour il demeura dans un accablement absolu.

Un petit enfant dans sa tombe, c'est peu et c'est beaucoup. C'est peu pour le monde; ce n'est même rien; il continue sa marche, il donne ses fêtes sans nul souci de l'existence disparue. Elle est tombée, fauchée par ces orages qui s'attaquent à tant de jeunes épis. Pourquoi s'arrêter pour considérer un spectacle si fréquent? Et le monde passe son chemin, agitant ses grelots. Mais le malheureux père se disait, avec un chagrin amer, que lui aussi suivrait le tourbillon, qu'il assisterait

comme indemnité; elle lègue aussi à son fils Alphonse la villa Rothschild, à Cannes, avec ses meubles, bronzes, tableaux et objets d'art, et donne à sa dite fille (voulant lui laisser un souvenir de leur bonheur à Cannes), une compensation d'un million de francs.

Elle lègue 600,000 fr. à sa belle-fille, la baronne Salomon de Rothschild; 200,000 fr. à sa petite-fille, baronne James-Edmond de Rothschild. — Plus, il y a pour les petits-enfants, les enfants de son fils Gustave, 2 millions à chacune, Lucie, Aline et Juliette; et un million 500,000 fr. à Robert; plus une rente annuelle de 30,000 fr. pour l'entretien du parc de Boulogne, pendant qu'il sera inhabité.

Quand au quart dont elle a autrement droit de disposer, elle le laisse à ses trois susdits fils et à sa fille baronne Nathalie.

La testatrice a laissé des instructions particulières relativement aux legs charitables.

PETIT TABLEAU DE PARIS

Un conférencier volontiers applaudi, M. Poincelot, vient d'intéresser vivement les habitués de la salle des Capucines en leur traçant, sous prétexte de parler de Pranzini et de son crime, un tableau, d'ailleurs peu consolant, du Paris républicain de 1887.

M. Poincelot a commencé par présenter le beau côté de la médaille :

Sur deux millions d'habitants, on y compte beaucoup de travailleurs. Les industriels représentent un chiffre de 200,000 hommes; la force publique, 25,495; le service des cultes, 4,859; les professions judiciaires, 5,000; les professions médicales, 18,000; l'enseignement, 9,800; les savants et les publicistes, 5,684. Viennent ensuite les propriétaires, les financiers, les rentiers.

Tous ces travailleurs, la besogne quotidienne achevée, ont droit à quelque repos et aussi à quelque plaisir.

Pour le plaisir, continue le conférencier, on subventionne des théâtres; mais d'après lui ces théâtres sont de véritables entreprises commerciales où l'on s'occupe moins d'encourager les auteurs que de réaliser des recettes fructueuses.

Les plaisirs, en tous cas, ne sont point à portée des travailleurs.

M. Poincelot appuie son affirmation sur les documents contenus dans le récent ouvrage de M. le comte d'Haussonville, d'après lequel on apprend qu'il existe à Paris un indigent sur dix-huit habitants, tandis qu'à Londres on n'en compte pas un sur trente.

Il faut fouiller Paris dans tous ses recoins pour y étudier la misère. M. le comte d'Haussonville parle d'un immeuble où logent 160 locataires et montre ainsi que souvent un ménage ne possède pas plus d'un lit pour trois personnes.

M. Poincelot a découvert non loin de Belleville une maison où s'abritent cent quatre-vingt-neuf ménages, c'est-à-dire environ cinq à six cents personnes. Elle est située rue du Faubourg-du-Temple, 129, et connue sous

aux bals, aux concerts, aux chasses, aux banquets, quo partout il conduirait la comtesse Charlotte brillamment parée... et qu'il ne lui parlerait même pas de sa peine, sachant avec quelle indifférence et même avec quel secret plaisir serait accueillie la confidence... Il dévorait sa douleur silencieusement; mais la vie, pour lui, désormais, serait longue et décolorée. Il était jeune, et il entrevoyait des années composées de jours sans joies et d'heures pesantes, toutes marquées par le deuil. Un moment il eut la pensée de répondre quelques lignes à la mère de son enfant; puis ces mots tombèrent sous son regard: « Quelle que soit la longueur de notre existence, nous ne nous rencontrerons plus. Pussions-nous oublier, l'un et l'autre, que nous avons jamais vécu. » Alors il baissa la tête, et se dit :

— Tout est fini... Tout espoir de nous revoir est à jamais anéanti! L'enfant, le seul lien entre nous, a cessé d'exister. (A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages et Publications musicales;
de toutes les Partitions et Publications artistiques;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Hauts-Reliefs, Gravures en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QU' CHEZ L'ÉDITEUR
PAYABLE CINQ FRANCS PAR MOIS PAR CHÈQUE CERTAINS DE
ESCOMPTE AU COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

le nom de: *Maison de la Grâce de Dieu*, parce que Moreau Meyer en était l'heureux propriétaire au moment où la *Grâce de Dieu* attirait la foule sur le théâtre qu'il dirigeait.

Cette maison possède quatre cours, dix-neuf escaliers et est gérée par un seul concierge, lequel est élu par le suffrage universel.

Voici maintenant une triste constatation : Paris est la ville où les suicides sont le plus nombreux.

On compte :
A Vienne, 1 suicide sur 160 décès.
A Londres, 1 suicide sur 175 décès.
A New-York, 1 suicide sur 175 décès.
A Paris, 1 suicide sur 72 décès.

Ces suicides ont ici pour cause principale la misère ou la crainte de la misère et aussi une monomanie héréditaire.

La population de Paris, par une organisation sociale que nul ne songe à rendre meilleure, est essentiellement vicieuse, dit M. Poincelot.

M. Poincelot rappelle que M. Macé, dans un de ses curieux ouvrages, estime à 50 mille le nombre des individus plus ou moins malfaiteurs. On fait par besoin de plaisir une incessante chasse aux écus et on arrive au crime.

Et voilà « tout craché », comme disaient les vieux paysans, le Paris libre-penseur et démocratique, façonné selon le rêve des déchristianisateurs ! S. B.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 1^{er} mai 1887.

La mise en liberté de M. Schnaebli a débarrassé notre marché des inquiétudes qui arrêtaient son essor : 3 0/0, 80.50; 4 1/2 0/0, 109.60.

Le Crédit Foncier est en hausse assez accentuée à 1,367. Les demandes ont continué sur les obligations foncières et communales malgré la nouvelle secousse qui vient de se produire sur le marché.

L'action de la Société Générale dont l'activité n'a jamais été plus grande ne doit pas s'immobiliser longtemps aux environs de 456. Les cours actuels sont favorables aux achats.

La Banque d'Escompte se traite à 456.25. Elle est certaine de revenir à ses anciens prix et de toucher bientôt le pair.

La Société de Dépôts et Comptes Courants ne s'écarte pas du cours de 605. C'est demain que sera mis en paiement le coupon de 7.50 formant le solde du dividende de 15 fr. voté par l'assemblée générale du 6 avril.

La Compagnie l'Abeille-Vie a eu son assemblée générale le 25 avril dernier. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Le dividende de 15 fr. par action qui a été voté représente 0 0/0 sur les 250 fr. versés.

Ces titres, au cours actuel de 300 fr., constituent un excellent placement. Il faut considérer, en effet, que tous les frais de premier établissement et les commissions escomptées sont amorties à cette compagnie, et qu'il ne figure à son bilan aucun de ces comptes d'ordre que la plupart des compagnies sont obligées de maintenir pendant la période de leur développement.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont vu le nombre des demandes augmenter. Les capitalistes ont compris qu'il était nécessaire, dans les temps troublés que nous traversons, de faire une plus large place dans leur portefeuille aux valeurs sur lesquelles la spéculation n'exerce aucune influence.

L'action de Panama a conservé toute la semaine une excellente tenue de 405 à 407.50.

Un dividende de 15 fr. 50, soit 6 3/4 0/0, va être distribué aux porteurs de titres du Lemberg-Czer-nowitz.

Nos chemins de fer sont en reprise. Les obligations ont un marché très animé.

Nouvelles militaires.

Différents journaux ont annoncé qu'en vertu d'une décision ministérielle récente, « les élèves de deuxième année des Écoles Polytechnique et Saint-Cyr seraient, en cas de mobilisation, immédiatement nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée active. »

Il n'y a pas eu de décision nouvelle à prendre en cette matière. Il est de fondation que les élèves de nos grandes Écoles militaires soient pourvus, au classement de Pâques, d'une lettre de service éventuelle pour un emploi de sous-lieutenant. Les souvenirs de 1855 et ceux de 1870 justifient suffisamment cette mesure de précaution. (Progrès militaire.)

Les journaux de Seine-et-Marne racontent ainsi une manifestation qui a eu lieu, à Provins, au quartier de cavalerie :

Un colonel de l'armée russe, en ce moment à Provins, chez un de ses parents, qui est officier supérieur au 9^e dragons, avait manifesté le désir d'assister incognito à la revue du régiment, passée jeudi dernier,

au quartier, par M. le colonel de Briey.

Malgré tout le soin qu'il prit à se dissimuler, la présence du colonel russe fut bientôt connue de tout le régiment et l'émotion fut à son comble quand la fanfare du 7^e régiment de dragons joua l'hymne national russe : « Dieu protège le Czar! »

Pendant l'exécution de ce morceau, qui fut enlevé avec une maestria remarquable, tous les officiers s'étaient découverts.

Cette marque de déférence pour la nation russe a vivement touché le colonel étranger, qui, les larmes aux yeux, a chaudement remercié les officiers qui l'entouraient.

A son tour, il a manifesté ses sympathies personnelles pour la France quand la musique du régiment a eu joué la *Marseillaise*.

On a pu voir, ces jours derniers, circuler dans les Champs-Élysées le modèle des nouvelles voitures destinées aux officiers d'état-major pour le service en campagne.

Ce nouveau modèle de voitures militaires a la forme d'un coupé monté sur des roues pouvant supporter les cahots, et l'intérieur en est aménagé de telle sorte qu'il peut contenir tous les instruments nécessaires aux officiers de ce service.

Il est même question d'y installer un nouvel appareil télégraphique des plus ingénieux.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE CONCOURS MUSICAL DE SAUMUR

Une réunion des membres du Concours musical a eu lieu samedi soir dans une des salles de la Mairie.

M. le Président du Concours a donné lecture de la liste des différents musiques dont les adhésions sont parvenues et qui ont accepté d'une façon définitive les conditions du programme.

Elles sont au nombre de vingt-sept, parmi lesquelles nous pouvons citer la Chorale du Mans, qui compte quatre-vingts exécutants, les musiques de Fontenay, Saint-Christophe, Faye, les Rosiers, Sorigny, Restigné, Turquant, Vihiers, Verneuil, Verains, Châteaubriant, Valet, Montreuil-Bellay, Ecommoy, Brissac, etc.

Sept autres musiques se sont fait annoncer, mais n'ont pu être classées, parce que leurs feuilles d'adhésion manquent. Ce sont : les musiques de Châlons, la Sainte-Cécile d'Angers, Langeais, Vouvray, Benais, Châtelleraut, Balais-sur-Sarthe.

On compte également sur l'adhésion des sociétés musicales de Parnay, Varennes-sous-Montsoreau, Bourgueil, Allonnes, Avoine, etc.

Le total des musiques est donc de quarante environ jusqu'à ce moment.

Devant les retards apportés dans l'envoi des feuilles d'adhésion, la commission est d'avis de prolonger le délai d'inscription jusqu'au 20 mai, terme de rigueur.

M. le Président annonce que le total de la Souscription connu jusqu'à ce jour est de 3,960 fr., chiffre que nous avons donné dans un de nos derniers numéros. Dans ce total on ne comprend pas les palmes, couronnes et médailles offertes par les souscripteurs, ce qui peut permettre de compter sur le somme de 4,000 fr. et plus, d'autant qu'il est décidé que des membres seront chargés de se présenter au domicile des habitants de Saint-Florent et de Baugneux qui seront appelés à profiter des avantages du Concours musical.

Dès maintenant, il est donc nécessaire, pour attirer de grandes sociétés musicales, de désigner les prix en argent que l'on pourra offrir.

Ces prix ont été ainsi fixés :

Trois prix de 500 francs ;
Trois prix de 300 francs ;
Trois prix de 200 francs.

Enfin, les prix de chaque section ont été également arrêtés pour les différents concours.

Une prochaine réunion aura lieu samedi 7 mai.

Une pluie abondante est tombée l'avant-dernière nuit, vers trois heures, et a continué hier jusqu'à midi. Les cultivateurs en ont été fort satisfaits, car, depuis quelque temps, la grande culture, les prairies et les

jardins avaient grand besoin d'eau. Et maintenant attendons le soleil de mai qui doit activer la végétation, si tardive cette année.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA VENDÉE
Hier, a eu lieu, dans le département de la Vendée, l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Gaudineau, décédé.

M. Alfred Biré, docteur en droit, ancien notaire, candidat des conservateurs, a été élu par 464 voix.

M. Lacombe, maire de Bournézeau, conseiller général de Chantonnay, « candidat de la préfecture », a obtenu 385 voix.

LE PRIX DE LA VIANDE

Voici le prix moyen de la viande sur pied à l'Abattoir de Nantes, d'après l'Espérance du Peuple :

Bœuf... 0 64 le kil.
Veau... 0 65 —
Mouton. 0 80 —

Les bouchers vendent :

Bœuf... 0 90 le 1/2 kil.
Veau... 0 80 —
Mouton. 1 20 —

Cette disproportion entre les prix d'achat et les prix de vente est exorbitante.

Il s'éleva souvent des discussions pour savoir quel est, dans un paiement, le maximum de la somme que la partie prenante est tenue d'accepter en monnaie de billon.

L'article 2 du décret du 18 août 1840 tranche la question.

« La monnaie de cuivre et de billon, de fabrication française, ne pourra être employée dans les paiements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 francs. »

Publications de mariage.

Gabriel Desbois, domestique, et Marie-Lucienne Maillet, domestique, tous deux de Saumur.

Henri Mir, caviste, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Louise-Ernestine Bourguignon, couturière, de Saumur.

Charles-Marie-Victor Thuau, employé de commerce, de Saumur, et Mélanie-Louise Toulhier, sans profession, d'Angers.

Paul Vincent, employé à l'usine à gaz, et Léodine-Bulalie Hilaire, couturière, tous deux de Saumur.

Jules-Joseph-Alexandre Anselin, sous-lieutenant de cavalerie, détaché à l'École de Saumur, et Marie-Pauline-Henriette Boullier, sans profession, de Sainte-Gemme (Cher).

SUR L'ÉDUCATION

Selon nous, l'éducation actuelle, et particulièrement l'éducation publique, doit s'appliquer non pas seulement à instruire la jeunesse de ce qu'il faut qu'elle pense sur les questions d'organisation politique et sociale, mais à former son esprit et son cœur de manière à la mettre en état, no jour venu, de bien penser et surtout de se conduire noblement.

Tel nous semble être son vrai but, et les moyens que nous lui assignons pour l'atteindre, c'est, d'une part, la science appuyée sur la foi; c'est, de l'autre, le patriotisme soutenu et agrandi par la charité.

Nous disons la science, parce que notre siècle est celui de son règne. Qui ne sait qu'elle est la première puissance du jour? Elle seule donne à l'homme sa valeur sociale, et jamais il ne fut plus vrai de dire : — savoir, c'est pouvoir.

Est-ce un bien, à tous égards, que ce prodigieux empire de lumières? Ce n'est point ce qu'il s'agit de discuter. Le fait est tel, peu importe qu'il soit jugé; nulle critique ne saurait infirmer cette grave induction qui en sort, savoir que le mouvement des faits politiques et sociaux contemporains ayant son principe et sa cause dans celui des idées, un des premiers devoirs de l'éducation est de préparer la jeunesse à sa grave mission par des études sérieuses et fortes.

Mais prenons-y garde, cette obligation en implique une autre bien moins généralement comprise, qui est de ne pas séparer la science de la foi religieuse. C'est parce que ces deux flambeaux de l'esprit humain ne restent pas toujours associés, que nous avons tant d'hommes sachant bien dire et si peu qui sachent bien faire. Les fortes âmes, les caractères mâles, énergiques, ne s'engendrent qu'au sein de convictions religieuses profondes.

Puissance incomplète si elle est séparée de la foi, la science seule ne peut exercer qu'une action malfaisante. Comme toutes les autres forces humaines, elle devient un instrument de bien ou un instrument de mal selon la direction qu'elle reçoit. Quand elle prête son concours à la science, la foi règle et épure la pensée de l'homme. En affaiblissant l'esprit humain du joug de la foi, la science l'égaré, au contraire, dans des voies d'illusion et de mensonge; elle enfante ces théories décevantes, ces systèmes téméraires qui ont depuis quelques années jeté un trouble si profond dans notre pays.

Tout édifice social qui repose sur la base mouvante du doute religieux ne peut avoir une longue durée. C'est le sol même qu'il s'agit aujourd'hui de raffermir par la foi, avant d'essayer d'y rien bâtir. — Les lois ne peuvent s'appuyer que sur des croyances, et si, comme Rousseau l'a remarqué : *aucun Etat ne fut fondé que la religion ne lui servit de base*, — qu'on n'espère jamais nous refaire un gouvernement durable sans l'avoir assis d'abord sur ce sol éternel de l'humanité.

Mais ce n'est pas tout encore. Après que les principes de la foi, inculqués à la génération qui s'élève, auront donné la base et le point d'appui de l'édifice nouveau, après que la science aura, de son côté, fourni un plan en harmonie avec les besoins modernes, il faudra de plus, — et ce n'est pas la partie de l'œuvre la moins importante ni la plus facile, — il faudra rapprocher les uns des autres les éléments de la construction et trouver un ciment pour les unir. Or ce qui rapproche les hommes, ce qui les lie, c'est le patriotisme et surtout la charité.

Je nomme à la fois le patriotisme et la charité, et je le fais à dessein, parce que, seul et sans la charité, le patriotisme est aussi insuffisant que la science séparée de la foi. Qu'on ne dise pas que l'amour de la patrie nous oblige à nous aimer tous comme les enfants d'une même famille, et que c'est assez de cette loi, bien observée, pour maintenir dans la société l'union et la paix. Oui, sans doute, ce serait assez, si une pareille loi pouvait trouver la garantie de son accomplissement dans le beau et noble sentiment dont on le fait dériver. Mais entrons dans la réalité du fait et interrogeons le cœur de l'homme. Qu'est-ce, je vous prie, pratiquement considéré et en dehors de toute influence chrétienne, que ce que l'on nomme l'amour de la patrie, si ce n'est l'une de ces trois choses : ou un généreux mouvement qui éclate spontanément dans certaines natures, ou le désir de s'illustrer en se dévouant, ou le besoin de défendre, dans le bien public, le nôtre particulier qui s'y trouve compris? — Or, mettons à part, dans l'appréciation de la puissance propre du patriotisme, l'élan sublime d'un cœur héroïque, qui n'est qu'une exception admise surtout par son contraste avec la

règle commune; — retranchons la perspective de la gloire attachée aux actions d'éclat, qui par la même qu'elles sont des actions d'éclat, doivent être nécessairement fort rares; — restera donc, comme garantie unique, la bien de chacun intéressé au maintien de celui de tous. Ce serait merveille, nous en convenons, si ce que les intérêts particuliers ont de commun pouvait balancer, aux yeux de l'égoïsme, ce qu'ils ont d'opposé. Mais qui osera soutenir une pareille thèse? Non, si l'homme n'est point ému par un sentiment plus élevé que l'amour de lui-même, jamais vous ne parviendrez à lui faire voir, dans l'utilité personnelle de son dévouement, une suffisante compensation du sacrifice que vous lui demandez. La religion seule peut assurer le bien public en lui subordonnant, sans l'anéantir, l'intérêt privé de chaque individu, et le patriotisme ne fait de nous des êtres vraiment sociaux qu'à la condition de son alliance avec elle dans une vertu plus haute, plus compréhensive et surtout plus féconde, qui est la charité.

Et s'il faut montrer d'où vient à la charité cette supériorité incomparable, nous dirons que, parlant au nom de Dieu, elle érige en devoir ce que seule elle a le droit de faire, l'amour du prochain à l'égal de nous-mêmes; nous dirons qu'ayant en Dieu son motif et son but, elle inspire des dévouements purs et sans aucun recours sur soi, des dévouements à toute épreuve, des dévouements qui s'étendent à tous, même à nos ennemis. — En effet, la charité est en un seul mot sublime, l'amour de Dieu comprenant celui de tout le reste en lui et en vue de lui. Voilà pourquoi elle est si désintéressée et si sainte, si forte et si magnanime; voilà pourquoi elle est le plus solide lien des hommes entre eux, car le nœud qu'elle forme va se rattacher au seul point fixe qui soutient le monde moral comme le monde physique, à l'Être éternel et immuable.

De nos jours, l'instruction a perdu en profondeur ce qu'elle a gagné en superficie, servant ainsi de véhicule aux funestes passions de certaines gens, qui cachent leurs turpitudes sous de fausses apparences. S'il restait encore des doutes à ce sujet, le spectacle que nous offrent des hommes dont les maximes et les mœurs sont si scandaleuses prouverait que jamais notre malheureuse France n'a vu autant de catastrophes, de trahisons, de meurtres, d'infamies. — C'est qu'il ne suffit pas d'enseigner les connaissances propres à augmenter le bien-être matériel, de s'adresser seulement à l'intelligence et à l'esprit de l'enfant; c'est le cœur qu'il importe de former dans nos écoles; — voilà comment on contribuera à moraliser le peuple en l'instruisant.

Ne perdons pas de vue que le savoir et le talent que l'on préconise aujourd'hui si hautement, ne suffisent pas à remplir l'âme de l'homme, à lui procurer un bonheur pur et complet. La divine sagesse a voulu qu'il en fut ainsi. Sans doute, elle a mis en nous un immense besoin de connaître le vrai; mais elle y a placé un besoin non moins impérieux de faire le bien. Le premier de ces besoins est le principe de la science, le second est le principe de la vertu. Méconnaître celui-là est insensé; mais résister à celui-ci serait criminel. Sans les dons de l'esprit, la puissance humaine est à la vérité très bornée; mais sans les qualités du cœur, elle ne peut que s'égarer et se perdre dans un affreux abîme. Ceux-là seuls se rendront véritablement dignes de l'estime de leurs semblables, qui auront su mériter d'abord leur propre estime, et qui, s'étant placés de bonne heure sous la main de Dieu, chercheront sans cesse à améliorer leur nature morale, comme à faire de nouvelles conquêtes dans le vaste champ de l'intelligence.

bien et elle n'a plus de maux de tête. J'autorise M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à publier ma lettre. Genly, cantonnier. Signature légalisée.

UN MISSIONNAIRE protestant, après avoir souffert pendant de longues années de débilité nerveuse, d'affaiblissement, d'épuisement, d'impuissance et de tous les maux résultant de ce qu'on est convenu d'appeler les péchés de jeunesse, sans trouver dans l'emploi d'aucun remède connu le moindre soulagement, a fini par découvrir enfin, en voyageant à travers le Mexique, un remède très simple qui l'a guéri et sauvé d'une existence misérable, d'une mort prématurée.

Les personnes souffrant desdites maladies, qui enverront une enveloppe portant leur adresse à M. James Holland, Bloomsbury Mansions, Bloomsbury Square, Londres, Angleterre, recevront la recette gratis.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'Épicerie Centrale de Saumur, des bonbonnes de 5 et 10 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

Marché de Saumur du 30 Avril 1887

Blé semence (Thect.)	—	Graine de trèfle 50k.	45	—
Blé nouveau (Thect.)	—	— luzerne.	30k.	42 50
From. 1 ^{re} q. l'h.	77k.	— de lin.	50k.	—
Halle moyenne.	77k.	Foin (la charr.)	780k.	60 70
Séigle	75k.	— Luzerne	—	780k. 60 —
Orge	65k.	— Paille	—	780k. 40 —
Avoine	50k.	— Amandes en c.	50k.	—
Fèves	75k.	— cassées	50k.	—
Pois blancs	80k.	— Cire jaune	50k.	190 —
— rouges	80k.	—	—	—
Colza	85k.	— Chanvres 1 ^{re} qualité,	—	—
Chenevis	50k.	— les 52 k.	500.	44 —
Farine, culas.	157k.	—	2 ^e	42 —
Huile de noix.	50k.	—	3 ^e	40 —

CIDRE DE BRETAGNE

La barrique. 40 à 45 fr.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 1^{er} mai 1887.

Versements de 81 déposants (16 nouveaux), 19,862 fr. 15.
Remboursements, 21,980 fr. 77.

Théâtre de Saumur

JEUDI 5 mai 1887,

CONCERT

Donnée par

M. André GRESSE, pianiste, avec la concours de **M^{lle} Galitzin**, violoncelliste russe, **M^{me} de Nuovina**, du Théâtre Royal de la Scala de Milan, **M. Georges Piter**, chanteur comique et chanteur de genre, premier sujet des Concerts des salles Erard, Pleyel, Herz, de Paris, et de **M. Goubault**, violoniste.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE RETOUR DU MARIN

I

Vers l'extrémité de la ville de Honfleur, sur une petite place peu fréquentée, à droite et à gauche de laquelle s'élevaient deux modestes établissements destinés à la réfection des promeneurs du dimanche, il était écrit qu'une série d'incidents où le comique le disputerait au sentimental, voire même presque au dramatique, se déroulerait de manière à fournir de sujet, si l'on voulait, à une pièce de théâtre intéressante.

La nouvelle du retour d'un marin absent depuis longtemps était cause d'une agitation voisine du tumulte chez ses anciens camarades pêcheurs ou matelots, décidés à fêter son arrivée.

Ah! c'est que, fort aimé déjà, Gaspard Beaudouin avait de plus, aujourd'hui, le prestige d'une bravoure assez mise à l'épreuve dans plusieurs voyages autour du monde pour devenir proverbiale.

Citons parmi les plus heureux de le revoir Jean La Boussole et Maigrefoc, témoins de ses débuts

(1) Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

en qualité de mousse, témoins aussi de son courage à persister dans le rude métier dont avaient été successivement victimes tous les membres de sa famille.

On savait que, débarqué au Havre la veille au soir, Gaspard ne pouvait tarder à gagner Honfleur. De là un empressement général à se rendre sur le quai.

Le bateau qui met en communication les deux villes ne fut pas plutôt aperçu que Jean La Boussole, respecté comme doyen, expédia Maigrefoc, doublé d'un autre matelot nommé Grande-Misaine, vers la place précédemment désignée, afin de s'assurer qu'un déjeuner plantureux, commandé depuis vingt-quatre heures, ne serait pas en retard.

Une surprise attendait les émissaires. Non-seulement aucun fracas de bouteilles, de verres ou d'assiettes ne frappait agréablement l'oreille, mais le manque d'activité des fourneaux était désastreux, et chaque établissement n'avait l'air d'attendre aucune pratique.

En revanche, une prise de bec retentissait dans des proportions assourdissantes.

Une gaillardie encore alerte, le buste cambré, les poings sur la hanche, ne s'effrayait nullement d'un esclandre. Elle avait été jolie, et ce qui lui restait de jeunesse pouvait encore éveiller des passions. Il y avait dans l'éclat de ses yeux noirs

plus de surexcitation que de méchanceté naturelle.

Quant à la partie adverse, imaginez un individu sec, nerveux, évidemment sorti lui-même accidentellement de son caractère, et comparable à un échelas, comme Catherine Lambert à une grosse tonne.

— Oh! oh! s'inquièrent Maigrefoc et Grande-Misaine, voilà où nous en sommes? C'était bien la peine de faire des infidélités à notre cambuse ordinaire.

Cessant de se quereller, en voyant ce qui les amenait :

— Par ici!
Et Catherine s'empara de Grande-Misaine.
— Par là!

Et, non moins énergiquement, le nommé Guillaume Crochu appliquait le grappin sur l'épaule de Maigrefoc.

— Mais, nous sommes ensemble! Une douzaine de camarades nous suivent... Ah ça! reprirent les marins d'un ton moqueur, on dirait que ça vous étonne!... A qui donc le déjeuner a-t-il été commandé?

— A moi, dirent l'homme et la femme.
— Alors, chaud! chaud! préparez vite un régal soigné.

Au lieu d'obéir, Guillaume Crochu et Catherine Lambert ne recommençaient-ils pas à se lancer

épithètes sur épithètes! Ce que déplorant et perdant patience, leurs interlocuteurs firent mine de se retirer, sans cacher une verte colère.

Alors Catherine, d'une voix éclatante :

— Votre mécontentement est légitime. Je vais donc tout vous dire. On est venu, dès le point du jour, annoncer de la part de Jean La Boussole qu'il déjeunerait ici avec des amis; on s'est adressé à moi, pendant que j'étais à M. Guillaume; alors celui-ci, qui s'est trop mêlé de répondre à ma place, prétend que c'est plutôt à lui qu'à moi d'exécuter la commande.

— Qu'est-ce que ça fait? partagez-vous la besogne, vous partagerez la recette.

— Cela serait possible entre gens raisonnables; avoua Catherine Lambert; mais, le croirez-vous? M. Guillaume, parce qu'il est traître, me défend de fournir à manger. A-t-on jamais vu chose pareille!

— Et de quel droit, s'il vous plaît?

— Parce que, ricanait aigrement à son tour l'accusé, M^{me} veuve Lambert, qui exploite un cabaret, me conteste la liberté de vendre du vin.

— Avec ces idées baroques, vous vous chamaillerez jusqu'à la fin du monde!
— Oui, convient tristement Guillaume. Seulement la priorité m'appartient : madame, récemment établie à Honfleur, devait choisir un autre endroit.

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

M^{me} veuve **BUISSON** prévient les fournisseurs de Saumur qu'elle ne paiera pas les dettes que pourrait faire son fils. (312)

Etudes de M^e **SOUDÉE**, avoué, et de M^e **CHASLE**, notaire à Angers.

A VENDRE
Le 19 Mai 1887.

En l'étude dudit M^e **CHASLE**,
EN DEUX LOTS

MAISON

A Angers, 37, rue Tarin,

A usage d'Institution.

Mises à prix : 1^{er} lot, 10,000 francs,
2^e lot, 30,000 francs.

Etude de M^e **VENDANGEON**, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,

En bloc ou par lots.

LE DOMAINE

De la Haute-Colle

Situé commune du Breuil-sous-Argenton,

A proximité d'Argenton-Château, sur le bord de la grande-route d'Argenton à Vibiers.

Ce domaine forme un seul ensemble et contient en totalité environ 147 hectares 50 ares ; il consiste dans :

1^o La **RÉSERVE** du Propriétaire, comprenant :

Une maison de maître et de nombreuses servitudes, un jardin anglais au-devant avec vaste jardin potager sur le côté, contenant 1 hectare 50 ares.

Et le bois taillis de la Pitarde, âgé de 12 ans, contenant 41 hectares.

2^o La **MÉTairie** de la HAUTE-COLLE, exploitée par les frères Mary, contenant 51 hectares.

3^o La **MÉTairie** de la **BATARDERIE**, exploitée par Berson, contenant 84 hectares.

Sur ces métairies et plus particulièrement sur la Haute-Colle, il existe des terrains très propres à la culture de la vigne et il est facile d'y créer des prairies.

BEAU PAYS DE CHASSE

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. **NICOLAS**, propriétaire à Argenton-l'Église, soit audit M^e **VANDANGEON**, notaire.

Maison à Louer

Pour la **Saint-Jean 1887**,

Rue du Pavillon, n^o 5,

Composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, 4 au premier ;

2 mansardes au second et greniers, petit jardin. (219)

A LOUER

Pour la **Saint-Jean prochaine**

UNE

GRANDE MAISON

Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, n^o 10.

S'adresser à M. **DELAMARE**, négociant.

A Céder de suite

UN FONDS DE COMMERCE

De Peinture, de Gravures, Cartes et

Baquettes, avec l'installation,

Situé dans un des plus beaux quartiers d'Angers.

S'adresser à M. **PAUL ROBIN**, expert-comptable, demeurant à Angers, rue de la Roë, 36. (314)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé.

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin d'Épicerie

et Débit de vins

Pour la **Saint-Jean prochaine**

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Voiture Américaine

4 places.

Couverte ou découverte. — Très bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

22, rue Fardeau, Saumur.

A VENDRE

Au comptant,

Fûts à retourner dans le mois,

VIN DE CORINTHE, blanc. 50 fr.

VIN ROUGE COUPÉ..... 65 fr.

NOTE. — Les vins blancs pèsent de 7 à 8^e et les vins rouges de 9 à 10^e.

Les maîtres d'hôtels, cafetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

Une **DAME** jeune, au courant de la comptabilité et du commerce, désire un emploi, soit comme caissière ou comme vendeuse.

S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE **PAUL GODET**

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

MAGASIN DE JOURNAUX

10, rue du Portail-Louis, 10

SAUMUR

A partir du 1^{er} Mai 1887.

Seul dépôt pour Saumur des Journaux de Paris, dont les noms suivent :

Le Petit Parisien,
Le Petit Moniteur,
La Paix,
L'Intransigeant,
Le Matin,
L'Estafette,
Le Pilori.

Journaux de Province :

Maine-et-Loire, d'Angers,
Progrès de l'Ouest, d'Angers,
Petit Courrier, d'Angers,
Populaire, de Nantes,
Petit Phare, de Nantes.

On trouve également, dans ce magasin, la plus grande partie des journaux de Paris et du département de Maine-et-Loire. (310)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. **ROUSSEAU** prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINSETDOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, gravelle, diabète, goute, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trafic direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Bureau : Administration de la C^e concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

PLUS DE FEU

60 ans de Succès!

LINIMENT

BOYER-MICHEL

J. GORMIER et H. PÉRON, à CHATEAUBRIANT (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, foulures, Ecorchures, Malles, Courbures, Verruques, Angines, etc. — 5 fr. chez tous les pharmaciens.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts. 6 chaises, au choix... 375 fr. net.
La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.
RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES
Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.
Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

Ancienne Maison Paul JEUNETTE

JULES JEUNETTE

SUCCESSION

44, quai de Limoges, Saumur.

M. **JULES JEUNETTE** a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1^{er} Mai il prendra la suite d'affaires de M. **PAUL JEUNETTE**, pour les charbons de toutes sortes.

Pour les commandes, s'adresser chez M. **JEUNETTE**, 44, quai de Limoges.

NOTE. — M. **Jules JEUNETTE** conserve toujours en outre son commerce de Plâtre, Chaux, Ciments, Graineterie, Echafauds pour vigne et Treillages pour clôture.

AUX ANÉMIQUES

Pour absorber du fer avec plaisir, prenez le

6 fr. 50 le flacon.

Adressez mandat-poste

Compagnie fermière à Bordeaux.

Se trouve dans les pharmacies privilégiées.

Se trouve à Saumur chez M. LAUMONDAIS.

DENTS

SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

SAUMUR, imprimerie de **PAUL GODET**.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(Orl.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	8 34
Saumur(état)		6 50	8 31	10 31		4 13	8 30
Nantillyhalte		7 03	8 37	10 45		4 26	8 43
Varr.-Chacé		7 09	8 48	10 52		4 32	8 49
Brézé-s.-Cyr		7 17	9 02	11		4 39	8 56
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08
— (dép.)	2 36	7 33		11 24	2 09	4 58	9 11
Thouars	2 55	7 59		11 57	2 28	5 23	9 37
Loudun		8 10		12 16		5 52	9 59
Poitiers		10 33		12 40			12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(Orl.)	6 53	8 31	4 16	8 34	
Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	8 30	
Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	
Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08	
— (dép.)	7 34	9 29	5	9 15	
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	9 17	10 11
Baugé	7 56	9 56	5 20	9 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	9 52	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(Orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5	
Vivry	8 10	12 09		3 18	5 54		
Blou	8 19	12 18		3 27	6 03		
Vernantes	8 32	12 31		3 40	6 14		
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45	
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	

LIGNE D'ORLÉANS								
SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Direct
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14	10 40	
St-Martin		7 08	9 26	1 25		7 27		
St-Clément		7 15	9 33	1 35		7 34		
Les Rosiers		7 23	9 41	1 38		7 41		
La Ménitré	3 31	7 35	9 52	1 48	3 54	7 50	11 14	
Angers	3 58	8 23	10 41	2 20	4 19	8 34	11 57	

COFFRE-FORT

DE LA

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.